

Adresse du corps municipal et de la société populaire de Marly-la-Machine (Seine-et-Oise) félicitant la Convention pour le courage développé dans ces jours d'orage, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du corps municipal et de la société populaire de Marly-la-Machine (Seine-et-Oise) félicitant la Convention pour le courage développé dans ces jours d'orage, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 99;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22626_t1_0099_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

leurs frères de Paris, dans une des division[s] de gendarmerie qui sont maintenant en présence de l'ennemi.

Pour les deux cavaliers, BENARD (*comm^{re} de la section*).

15

Le corps municipal et la société populaire de Marly-la-Machine (1), une députation des employés de l'état-civil de Paris, successivement admis, félicitent la Convention nationale de l'énergie vraiment nationale qu'elle vient de développer dans ces jours d'orage, où sa force et son courage se sont accrus en raison des éminens dangers que couroit la République (2).

[S.d.] (3).

Le corps municipal et la société populaire des sans-culottes de Marly-la-Machine nous a député[s] vers vous pour vous féliciter sur le déjouement du complot affreux qui devoit éclater à la journée du 10 du présent mois; complot qui attentoit à votre sûreté individuelle et préparoit l'annéantissement de la dignité dont vous êtes investis; complot qui portoit partout le flambeau de la discorde, et auroit allumé, dans toute l'étendue de notre République, une guerre civile, dont le but ne tendoit à rien moins qu'à favoriser les projets parricides de nos ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, qui, s'ils eussent pu réussir, auroient annéanti cette liberté, pour laquelle nous soupirions depuis des siècles reculés (liberté que nous n'avons conquise que par l'effet de vos veilles, vos fatigues et votre fermeté), et nous auroient chargé[s] de nouveaux fers qu'ils auroient rivé[s] de si près que, ne pouvant les rompre, nous auroient replongé dans le plus affreux esclavage.

Mais non, citoyens, le règne de ces scélérats est passé, et, s'il en existe encore, il passera de même et s'évaporerà, comme la fumée dans les airs. Oui, nous osons le dire : à qui devons-nous le déjouement de ce complot ? C'est à votre surveillance. A qui devons-nous la punition subite de ce Catalina et des ses infâmes complices, dont les têtes criminelles sont tombées sous le glaive de la loi ? C'est à votre fermeté. Soyez toujours de même. Restez inébranlables et fidèl[e]s à vos postes, comme vous l'avez fait par le passé, nous vous en sup[p]lions, et vous trouverez en nous, nos commettans et les vrais amis de la liberté, un rempart contre les intrigues et vexations dirigées contre vous par les malveillans.

Et nous vous jurons soumission, obéissance à tous les décrets qui sont émanés et émaneront de votre auguste enceinte. Nous promettons de les faire exécuter ponctuellement, et de dénoncer authentiquement quiconque oseroit les en-

freindre, et de verser plutôt jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la République, que de souffrir qu'il y fût portée aucune atteinte. Vive la République française, vive la Convention ! Telle est notre devise, et telle doit être celle des vrais amis de la liberté.

NEAU, (*présid. de la sté*), BOQUEREAU (*membre*), ALLAIN (*membre*), BERNERONE (*off.mun.*), GOSSET (*membre*), FOURNIER (*secrét. de la sté*), J. CRO-
NIER.

[Une députation des employés de l'état-civil, à la Conv.; s.d.] (1)

Citoyens représentans

Vous voyez dans votre sein les employés de l'état-civil. Ils viennent féliciter la Convention de l'énergie vraiment nationale qu'elle vient de développer dans ces jours d'orage où la liberté française étoit menacée, et protester de leur dévouement à la chose publique, de leur attachement, de leur union à la Convention. Dignes représentans, le sentiment de vos dangers communs a fait votre force; celle-ci a enfanté le salut de l'Etat, et la République reste debout, une et indivisée.

Périssent les tirans ! Périssent les conspirateurs ! Périssent tous les conjurés ! Déjà le glaive de la loi a fait justice des plus fameux d'entre ces scélérats. Poursuivez ! Ils se croyoient les maîtres de la France, eux qui ne s'étoient fait un nom qu'à force de forfaits, et avoient acheté une réputation et des partisans aussi vils qu'eux.

Croyez, c[itoyens] r[é]présentans], que nos principes en révolution n'ont jamais varié. Croyez-en des patriotes. Et cette infernale machination, œuvre du crime et de la tyrannie, enfermée soigneusement dans des ténèbres impénétrables, vous dit assez combien sont purs les employés de l'état-civil. Sans doute on nous avoit marqué[s] pour premières victimes. Qui nous a arraché[s] à leurs poignards ? Vous, et notre civisme.

Fortes de notre conscience et de la pureté de nos sentimens, pleins de confiance en la justice de la Convention, nous retournons à notre poste, en vous adjurant d'exterminer jusqu'au dernier des traîtres, et d'éteindre, s'il est possible, dans le sang des coupables, des noms que l'histoire doit vouer à l'exécration des siècles.

N[ot]a. Nous observons à la Convention que, disséminés dans nos sections respectives, nous n'avons pu exprimer notre vœu qu'au moment de notre réunion.

RATHIENNE, LOUVIER, POINSOT, C.L. DARIEU, LA NEUVILLE, L.L. LANGLOIS, BINETOU, CASSET, MICHEL, JAMIN, MOREAU l'aîné, NOBLEAUX, PEAUCELLIER, GUILLIEAUMON, BARBERY, autre MICHEL, LHERMITTE, CUIZY, LEFEVRE, ROLLET, RONÉE, VERNAY, FAUSSAY, LIAREZ, VALLET, autre FAUSSAY, GUIBERT, BONNOT, autre LEFEVRE, LAUSSE, HENRION, BOISSEAU, BARBIER, VERNAY, GROFFIT, COLLIN, GARNIER, NARGEOT, F. GIOT, DAIMART, LAMBORIEN, POUGET, THIERSAULT, DEPUSSAY, LIE-

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.-V., XLIII, 4. Mentionné par J. Sablier, n° 1 477.

(3) C 314, pl. 1 259, p. 49.

(1) C 314, pl. 1 259, p. 50.